



NOMBRE DE MEMBRES

Séance du 25/09/2025

afférents qui ont pris
au Conseil En exercice part à la
Municipal Délibération
11 10 08

L'an deux mille vingt-cinq et le 25 septembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Belcastel, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis BESSIERE, Maire.

Présents : Monsieur Jean-Pierre ALQUIER, Monsieur Jean-Louis BESSIERE, Monsieur Daniel BOURDY, Madame Marie-Noëlle DANTAN, Madame Fabienne LANDES, Monsieur Vincent REYNIER, Madame Eliane PARIS, Madame Audrey VIGUIE-BOU.

Absents : Monsieur Jean-Marie BONNEVIALE, Madame Régine RIGAL (représentée par M. Jean-Louis BESSIERE), Madame Fabienne LANDES (devait être représentée par Mme Audrey VIGUIE-BOU mais elle révoque sa procuration car elle est présente à la séance avant le début du débat sur la première délibération.)

Date de la Convocation : 18/09/2025

Date d'affichage : 18/09/2025

Madame **Marie-Noëlle DANTAN** a été nommée secrétaire de séance.

FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES_ DE_2025_53

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que compte tenu des charges importantes qui lui incombent, la Communauté de Communes sollicite la mise en place d'un fonds de concours pour financer les travaux de voirie d'intérêt communautaire.

Ce fonds de concours prévoit un versement des communes qui se répartit comme suit :

Montant des travaux HT	250 000 €
Subvention DETR	40 000 €
Montant des travaux net de subvention	210 000 €
Part EPCI	105 000 €
Fonds de concours des communes	105 000 €



Répartition :	Montant par commune
ANGLARS	17 507 €
AUZITS	14 689 €
BELCASTEL	7 117 €
BOURNAZEL	7 893 €
ESCANDOLIERES	6 801 €
GOUTRENS	13 827 €
MAYRAN	9 139 €
RIGNAC	28 027 €
TOTAL	105 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de participer au financement du programme voirie d'intérêt communautaire 2025 en attribuant un fonds de concours dont le montant pour la Commune s'élève à la somme de 7117 €.

Vote : Pour : 08 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme.
Acte dématérialisé,
Le Maire
Jean-Louis BESSIERE

Acte rendu exécutoire par
- Publication le 29/09/2025
- Transmission au contrôle de légalité le 29/09/2025

